



## Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances plénières du mois de décembre 2025 (2-9 et 16).

- **Dossier 1 :**
  - Huit (8) matches de suspension dont trois (3) avec sursis pour crachat
  - Amendes : 155 €
- **Dossier 2 :**
  - Retrait de deux (2) points avec sursis pour les deux clubs (échauffourée entre les joueurs des deux équipes)
  - Douze (12) matches dont quatre (4) avec sursis pour un dirigeant pour propos grossiers et injurieux
  - Amendes globales : 395 €
- **Dossier 3 :**
  - Rixe générale : retrait de quatre (4) points dont deux (2) avec sursis pour les deux clubs
  - Deux (2) matches de suspension terrain pour club recevant
  - Douze (12) matches de suspension pour un joueur et un assistant
  - Dix (10) matches de suspension pour deux joueurs
  - Interdiction de délivrance de licence pendant trois (3) ans pour un spectateur (intrusion)
  - Amendes globales : 2 045 €
- **Dossier 4 :**
  - Manquement à l'obligation de sécurité : Retrait deux (2) points avec sursis pour les 2 clubs
  - Un (1) matche suspension terrain avec sursis club recevant
  - Amendes globales : 270 €
- **Dossier 5 :**
  - Manquement à l'obligation de sécurité : Perte de la rencontre par pénalité pour les 2 clubs
  - Deux (2) matches suspension terrain club recevant
  - Amendes globales : 770 €



- **Dossier 6 :**
  - Club A :
    - Manquement à l'obligation sécurité : Deux (2) matches suspension terrain
    - Intrusion d'un licencié suspendu : 5 matches de suspension
    - Amendes : 440 €
  - Club B :
    - Acte brutalité envers supporters : Dix (10) matches de suspension pour un joueur et 10 matches de suspension dont 3 avec sursis pour deuxième joueur.
    - Amendes : 520 €
- **Dossier 7 :**
  - Manquement à l'obligation sécurité en raison de violences sur parking : 10 matches de suspension dont 3 avec sursis pour trois joueurs
  - Amendes : 1 140 €
- **Dossier 8 :**
  - Manquement obligation sécurité : Retrait deux (2) points ferme aux 2 clubs et Mise hors compétition en coupe et championnat avec sursis pour les deux clubs
  - Amendes : 1125 €
- **Dossier 9 :**
  - Manquement à l'obligation de sécurité dans le cadre d'une bagarre générale
  - Perte de la rencontre par pénalité et mise hors compétition en coupe et championnat avec sursis pour les 2 clubs
  - Treize licenciés sanctionnés :
    - Six (6) mois de suspension pour un arbitre assistant bénévole
    - Douze (12) matches de suspension pour 2 joueurs
    - Neuf (9) matches de suspension pour 1 joueur
    - Sept (7) matches de suspension pour 6 joueurs
    - Six (6) matches de suspension pour 1 joueur
    - Cinq (5) matches de suspension pour 2 joueurs
  - Amendes globales : 3 305 euros

La prochaine séance de la commission aura lieu le mardi 06 janvier 2026.